

CAHORS  
Service Client 3478 Service gratuit  
prix appel

LA POSTE  
1mx59042lqgk - 1200  
1/1 - 10074/21526 - 47251 - 015314646  
DP - 466043

SD- 86502220717935N



MARGAT  
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION  
6 PLACE DE LA MAIRIE  
46240 COEUR DE CAUSSE

Raison Sociale :  
MARGAT  
SOCIETE EN COURS DE CONSTITUTION

CAHORS  
RIB : 30004 00175 00010207394 87  
IBAN : FR76 3000 4001 7500 0102 0739 487  
BIC : BNPAFRPPXXX

Vous trouverez, annexées à votre relevé ou sur l'appli Mes Comptes et la messagerie du site mabanquepro.bnpparibas :  
- l'information annuelle relative à la réglementation sur le Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution,  
- les modifications de votre convention de compte au 1er Avril 2025.  
Vous disposez d'un délai de 2 mois pour refuser ces modifications en résiliant votre convention de compte, sans frais, avant leur entrée en vigueur. L'absence de refus de votre part vaut acceptation.

Les sommes déposées sur ce compte sont éligibles à la garantie des dépôts du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution, sauf exclusions réglementaires en raison de la nature des personnes et/ou des dépôts.  
[www.garantiedesdepots.fr](http://www.garantiedesdepots.fr)

PERIODE DU 30 NOVEMBRE 2024 AU 31 DÉCEMBRE 2024

| DATE COMPTABLE                | NATURE DES OPERATIONS         | DATE DE VALEUR | DEBIT | CREDIT   |
|-------------------------------|-------------------------------|----------------|-------|----------|
|                               | Solde précédent au 30.11.2024 |                |       | 3 000,00 |
| 10.12.24                      | *ECHEANCE PRET 00175 61552307 | 10.12.24       | 45,35 |          |
| TOTAL DES OPERATIONS          |                               |                | 45,35 | 0,00     |
| Solde créditeur au 31.12.2024 |                               |                |       | 2 954,65 |

\* Opération exonérée de la commission de compte

Si vous avez une réclamation à formuler, adressez-vous à votre Chargé d'Affaires Professionnels ou à votre Directeur d'agence<sup>(1)</sup>.  
Si vous n'obtenez pas satisfaction, contactez par écrit le Responsable Réclamations Clients<sup>(1)</sup> dont dépend votre agence.  
Si vous êtes en désaccord avec la réponse apportée par BNP Paribas, ou en l'absence de réponse de la Banque dans un délai de 2 mois – délai ramené à 15 jours ouvrables pour les litiges portant sur un service de paiement (opération de virement, de prélèvement ou effectuée par carte bancaire) pouvant être de 35 jours ouvrables dans des cas exceptionnels – vous pouvez alors saisir gratuitement et par écrit l'un des Médiateurs<sup>(2)</sup>, selon son domaine de compétence. Le Médiateur est le dernier recours amiable avant d'entreprendre une démarche judiciaire.

<sup>(1)</sup>Coordonnées disponibles en agence ou sur le site Internet mabanquepro.bnpparibas  
<sup>(2)</sup>Consultez le paragraphe "En dernier recours amiable" de la rubrique "Vous avez une réclamation ?" sur le site mabanquepro.bnpparibas

